

2. Comparaison de la situation de l'établissement aux contraintes fixées par le protocole sanitaire ministériel.

Le **PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL** pour les COLLEGES et LYCEES (lien)

Ci-dessous, des extraits du protocole permettant d'établir un premier diagnostic de la capacité de l'établissement à procéder à une réouverture. L'ensemble des points notifiés n'est pas exhaustif. La tenue d'une Commission Hygiène et Sécurité permettra de parcourir l'ensemble du protocole.

PROTOCOLE	INTERPRETATION QUESTIONNEMENT CHS / CA / CONSEIL PEDA	MISE EN ŒUVRE DANS L'ETABLISSEMENT
<p>« Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <input type="checkbox"/> A l'arrivée dans l'établissement ; • <input type="checkbox"/> Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations » 	<p>Les élèves ont-ils du gel à disposition, en arrivant dans l'établissement ?</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	<p>Tous les élèves peuvent-ils se laver les mains (sanitaires ou gel) avant de rentrer en classe ?</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<p>« Pour les élèves, le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté »</p>	<p>Quelles sont les situations où il y a un risque de non-respect de distanciation ? Dès qu'il y a un mouvement ?</p>	
	<p>L'établissement dispose d'un stock de masques suffisants pour les élèves</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	<p>L'établissement dispose d'un stock de masques suffisants pour les personnels</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<p>« Les parents devront être informés clairement des conditions d'ouverture de l'établissement »</p>	<p>Tous les parents ont-ils reçu une information ?</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	<p>Les conditions d'ouverture ont-elles été votées en CA ?</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<p>« Les parents devront être informés clairement des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie »</p>	<p>Tous les parents ont-ils reçu une information ?</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	<p>L'organisation des horaires est-elle définie en concertation avec tous les personnels ?</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<p>« La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les établissements scolaires définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre</p>	<p>La réorganisation des emplois du temps, des circulations d'élèves et des activités scolaires a-t-elle été construite avec les personnels ?</p>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

élèves de classes différentes ou de niveaux différents. »		
« Les récréations sont organisées par groupes de classes ».	Quel est le protocole retenu pour les récréations ?	
« Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. »	La rentrée des élèves inclut elle un temps d'information sur les gestes sanitaires	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
« Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs. »	La réorganisation des salles a-t-elle été faite en concertation ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Permet-elle de satisfaire aux exigences du protocole sanitaire ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
N.B : la page 12 du protocole sanitaire permet de faire une synthèse de la possibilité de l'établissement de procéder à une réouverture.		
« Limiter les changements de classe par les élèves. Le format « 1 classe = 1 salle » est le principe. Préserver un fonctionnement par groupes d'élèves y compris le midi et pendant les pauses. »	Un protocole précis a-t-il été mis en place ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
« En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. »	Le temps de la pause méridienne a-t-il été revu ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Récréation « Port du masque pour tous. »	La surveillance des récréations est-elle organisée ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Récréation « Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves. »	La fermeture des espaces intérieurs est-elle prévue ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON



Mesures à appliquer

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ❖ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- ❖ Neutraliser les douches des vestiaires.
- ❖ Proscrire les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs.
- ❖ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'enseignant) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier les activités extérieures lorsque la météo le permet
- ❖ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

Points de contrôle

- ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
- ❖ Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou de la définition préalable des modalités de désinfection après chaque utilisation.
- ❖ Vérifier que les ballons ou le matériel n'est pas accessible aux élèves durant les cours.
- ❖ Vérifier que la condamnation des douches des vestiaires est effective.